

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier:
Type de demande : Certificat d'urbanisme d'information	N° CU 046 044 16 90004
Déposée le : 04/04/2016	
Par : Madame BRUYEZ Brigitte	
Demeurant à : 498 Grand'Rue 46090 MERCUES	
Sur un terrain sis : Largueil A 1257	Superficie : 1825 m ²

Monsieur Le Maire de la Commune de CAILLAC

Vu la demande de certificat d'urbanisme d'information susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.410-1 et suivants, et les articles R.410-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/03/2010, modifié le 10/07/2014,
Vu le règlement de la zone UA du Plan Local d'Urbanisme,

CERTIFIE :

Article 1 :

Le terrain est situé en totalité dans la zone UA du Plan Local d'Urbanisme.
Les dispositions applicables dans cette zone sont consultables en mairie.

Le terrain est soumis en totalité au droit de préemption urbain simple (D.P.U.) au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une Déclaration d'Intention d'Aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption cité ci-dessus. Elle comportera l'indication du prix et des conditions de la vente projetée.
SANCTION : Nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.

Article 2 :

Les servitudes affectant l'utilisation des sols suivantes sont applicables :
- Néant

Article 3 :

Les contributions ci-dessous seront assises et liquidées au moment de la délivrance effective ou tacite du permis de construire, d'un permis d'aménager, ou en cas de non-opposition à une déclaration préalable.

- Taxe d'Aménagement Communale : 2% (en zone NB : 2,5%)
- Taxe d'Aménagement Départementale : 1,7%
- Redevance sur l'Archéologie Préventive (lorsque les fouilles seront prescrites en application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001, relative à l'archéologie préventive) : 0,4%

Les contributions ci-dessous pourront être prescrites :

-Par un permis, tacite ou explicite, de construire ou d'aménager, et en cas de non opposition à une déclaration préalable.

-Par un permis d'aménager, sous la forme de la forfaitaire définie par le c) de l'article L. 332-12 du Code de l'urbanisme

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable.

- Participations pour équipements publics exceptionnels (article L. 332-8 du code de l'urbanisme)



Imprimer
Enregistrer
Réinitialiser

Demande de Certificat d'urbanisme

1/4



N° 13410*02

- Connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain
- Savoir si l'opération que vous projetez est réalisable

CU 046 044 169 0004
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 04 04 2016

Cachet de la mairie et signature du receveur



1 - Objet de la demande de certificat d'urbanisme

a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain

b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée



2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : BRUYEZ Prénom : BRIGITTE

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison sociale :

N° SIRET : Catégorie juridique :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : BRUYEZ Prénom : BERNARD

3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 498 Voie : LA Grand Rue

Lieu-dit : Localité : MERCUES

Code postal : 46090 BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : @

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Le terrain

Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

Adresse du (ou des) terrain(s) :

Numéro : Voie : N° 1257

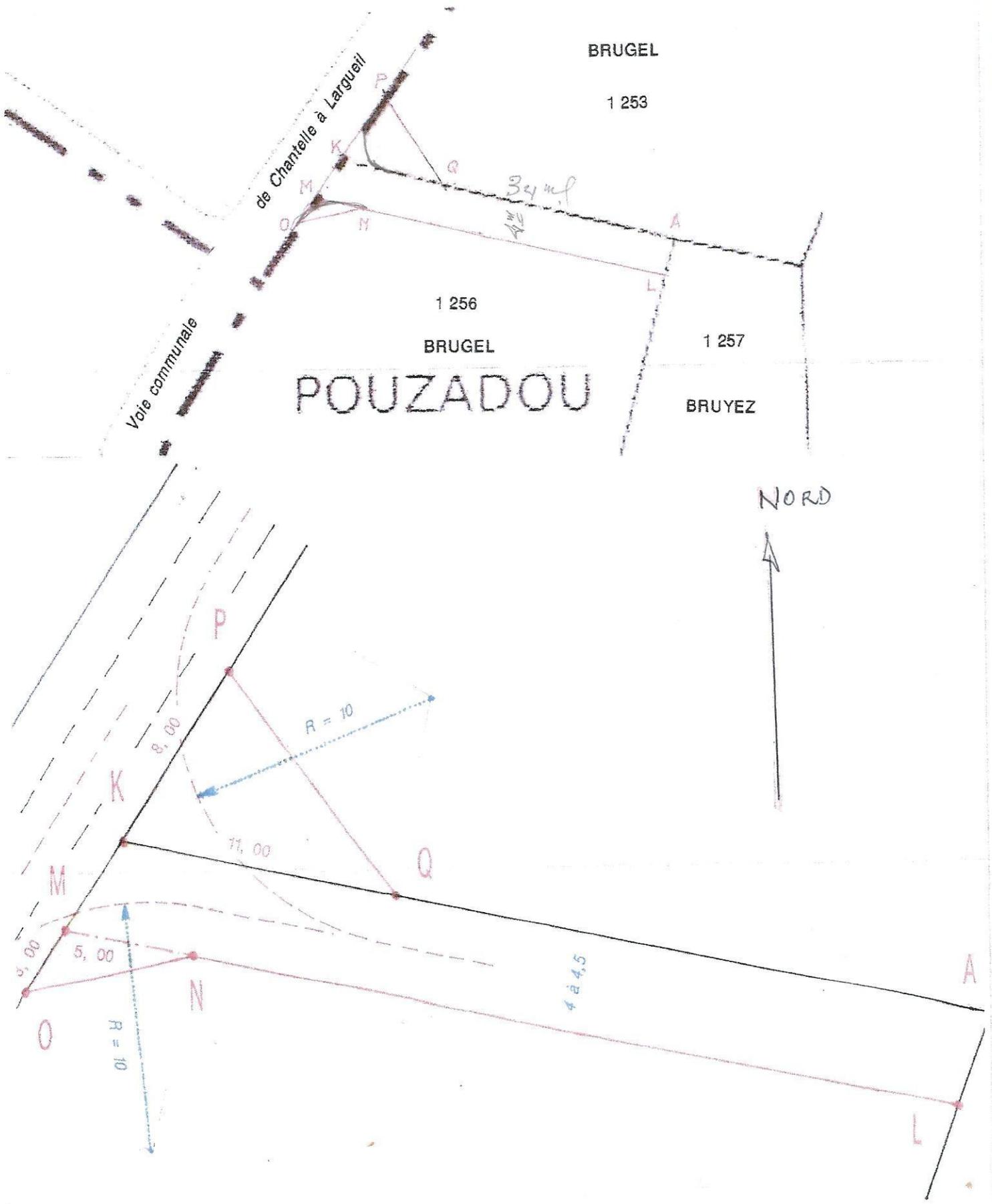
Lieu-dit : LARGUEIL POWZADOL Localité : CAILLAC

Code postal : 46140 BP : Cedex :

Références cadastrales : section et numéro¹ (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer les premières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée) : Section A N° 1257 - 18 are 25 centare

Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) : 1825 m²

Hypothèse 1 = Servitude au nord de 1 256



NORD

ROUTE VERS CHANTERIE

PARCELLE 1253

PARCELLE 1254

52 m

18°10

SERVITUDE

4 m

PARCELLE 1256

EAU

22 m 50

40 m

7 m 99

PARCELLE 1257

70 m

SENTIER DES PECHEURS

PARCELLE 1258

Coffret
ENGIE

PARCELLE 1261